

**COMMISSION CONSULTATIVE
DE L'ENVIRONNEMENT
DE L'AÉRODROME DE
LOGNES-EMERAINVILLE**



**Procès-verbal de la séance
Jeudi 12 décembre 2024**

Participent à la séance :

M. PLAISANT Sous-Préfet de Torcy, Président
 Mme CHIMOT Sous-Préfecture
 Mme LEBLON Sous-Préfecture
 M. BOUNIOL DGAC - DSAC Nord

Représentants des professions aéronautiques :

M. DELATTE Groupe ADP – Adjoint au Directeur de Paris-Le Bourget et des aéroports
 d'aviation générale
 M. KADDOUCH Groupe ADP
 Mme BOULAY Groupe ADP
 Mme RIOU-MANARANCHE Groupe ADP
 M. ZORAYAN Groupe ADP
 M. POINSOT GALE
 M. RIEU GALE

Représentants des collectivités locales :

Mme VAN Conseil régional Île-de-France
 M. PARIS CA Paris Vallée de la Marne
 M. LEMAIRE CA Marne-et-Gondoire, Collégien
 Mme AMOZIGH Métropole du Grand Paris
 M. IBTATEN Métropole du Grand Paris

Représentants des associations :

M. TROMBETTA VMEM
 M. LEVRON VMEM
 Mme AUDIBERT ADSEP
 Mme SCHAEFFER ADSEP
 Mme QUINION ARALE
 Mme LOUME ARALE
 M. PIKETTY RENARD

Invités

M. SINEAU Bruitparif
 M. BONNET Député Seine-et-Marne (8^{ème} circonscription)
 Mme TORTRAT Conseillère régionale Île-de-France
 Mme BOUARDOUR Collaboratrice Député 8^{ème} circ. Seine-et-Marne
 Mme LOISEL Collaboratrice Député 10^{ème} circ. Seine-et-Marne

La séance de la Commission Consultative de l'Environnement de l'aérodrome de Lognes-Emerainville s'est tenue le 12 décembre 2024 à la sous-préfecture de Torcy sous la présidence de M. François-Claude Plaisant, sous-préfet.

Après vérification du quorum, M. le Président ouvre la réunion de la Commission.

Ont été abordés successivement les points suivants inscrits à l'ordre du jour.

Approbation du procès-verbal de la séance du 14 mars 2023

Le procès-verbal de la précédente séance du 14 mars 2023 est approuvé sans observation ou correction particulière

Bilan d'activité de la plateforme en 2023

→ Présentation par le Groupe ADP

M. Delatte, Directeur adjoint de l'aéroport du Bourget et des aérodromes d'Aviation Générale (Groupe ADP), mentionne les éléments suivants :

- Une confirmation de la tendance à la baisse de l'activité avec en 2023 un trafic qui atteint 76 256 mouvements en diminution de -7 %. Cette baisse qui a été particulièrement forte en début d'année 2023 affecte pratiquement tous les mois de l'année, à l'exception toutefois de juin, septembre et décembre.

- La baisse d'activité touche le trafic avions (-7 %) alors que le trafic hélicoptères reste relativement stable (1 100 mouvements) et que le trafic ULM progresse significativement (+9 %) tout en restant réduit en volume (345 mouvements).

Puis M. Delatte livre les premiers éléments de l'activité 2024.

La tendance à la baisse se poursuit en 2024 (-11 % sur 12 mois glissants à fin septembre 2024) sous l'effet de plusieurs facteurs : les Jeux Olympiques et Paralympiques qui ont contraint l'activité, la remise en état de la piste qui a entraîné une fermeture de cette dernière pendant 4/5 jours début septembre, et les conditions météo peu favorables.

Cette tendance à la contraction de l'activité se retrouve, en plus ou moins marquée, sur l'ensemble des aérodromes de l'Île-de-France.

Consolidation de l'état des lieux de la flotte et avancement de la classification Calipso

- M. Delatte (Groupe ADP) fait le point sur l'équipement des avions de l'aérodrome de Lognes en silencieux.

Il rappelle qu'un fonds spécial de 500 K€ a été doté par la Région Île-de-France et le Groupe ADP afin de financer les équipements atténuateurs de bruit (silencieux, hélices, capots moteurs) des avions des aéroclubs effectuant le plus de mouvements et notamment de tours de piste sur la plateforme.

Sur 42 dossiers déposés à date, 27 concernent des avions de Lognes. C'est le résultat d'une forte mobilisation des usagers de la plateforme à l'instigation du GALE et notamment de M. Rieu.

Ces 27 avions, qui sont dans le top 50 des aéronefs qui volent le plus sur la plateforme totalisent environ 11 000 heures de vol par an, soit environ un petit tiers du trafic de la plateforme.

Plus de la moitié de ces 27 aéronefs qui vont s'équiper de silencieux sont aujourd'hui des avions classés C (classification Calipso). Grâce à l'équipement en silencieux, ils vont devenir principalement des avions classés B, voire A pour certains d'entre eux. Au final ces 27 avions vont devenir pour plus de la moitié des avions classés A et A+ et le reste des avions classés B.

Il est rappelé que l'équipement en silencieux permet de réduire le bruit de ces aéronefs de 3 à 6 dBA, 3 dBA étant la marge minimale de variation de bruit pour être perceptible.

M. Delatte précise (slide page 11) la situation actuelle du top 50 des aéronefs qui volent le plus à Lognes et qui réalisent environ 85 % des mouvements : 21 % sont A, 34 % sont B, 31 % sont C et 13 % sont non classés. L'équipement des 27 aéronefs va permettre d'améliorer la proportion d'avions A et B.

L'équipement des 27 avions en silencieux va se faire progressivement au fur et à mesure de la livraison par les équipementiers sur une période tout au long de l'année 2025.

L'équipement de ces 27 avions représente un investissement de 200 K€.

→ **Questions et observations**

- *Quid des avions de transit ? Quel est le classement des avions de transit ? (Mme Audibert – ADSEP)*

L'objectif du fonds est d'équiper les avions qui sont les plus impactants en termes de nuisance sonore pour les riverains. Ces avions bruyants sont les avions basés des aéroclubs qui font de la formation et font le plus de mouvements, en particulier de tours de piste.

Le trafic de transit est marginal à Lognes pour une raison simple : Lognes est en limite de la zone aérienne de Paris qui est interdite aux avions légers. Les seuls transits existant sont les vols hélicoptères de service public (SAMU, Gendarmerie, etc.) et un peu de trafic d'avions de Chelles. Mais il faut savoir que le trafic de Chelles est très faible : moins de 3 000 mouvements par an. (M. Bouniol et M. le Président).

- *Reste-t-il encore de l'argent dans le fonds ? (Mme Loume – ARALE)*

Oui, puisque 390 K€ ont été utilisés jusqu'à présent. Sur Lognes, concernant les silencieux, tous les avions équipables sont en passe d'être équipés. Il reste désormais à se préoccuper des hélices, les nouvelles hélices permettant de gagner encore quelques décibels. Le changement des hélices représente un coût plus onéreux et des recherches de solutions techniques adaptées à trouver. S'il fallait encore abonder le fonds dans les années à venir, a priori cela devrait pouvoir s'envisager. (M. Delatte – Groupe ADP)

Au terme de ce point, M. Le Président félicite ADP et les usagers pour cette évolution positive. Il propose la tenue d'une réunion intermédiaire avant l'été prochain pour faire le point sur l'évolution d'équipement des 27 avions.

Mme Riou-Manaranche (Groupe ADP), nouvelle manager des aérodromes de l'est parisien (Lognes, Meaux et Chelles) se présente à la Commission. C'est désormais Mme Riou-Manaranche qui aura en charge l'exploitation de ces plateformes et qui assurera le contact au quotidien avec les communes et les riverains environnants.

Mesures de réduction du bruit

- Etat d'avancement du projet d'implantation des feux à éclats

Présentation faite par Mme Boulay (Groupe ADP) :

- 1^{er} feu à éclat (Noisy-le-Grand) : Une convention a été rédigée et doit être signée par la mairie de Noisy-le-Grand. Un devis a été établi et l'installation pourra se faire dès la signature de la convention.

- 2^{ème} feu à éclat (Bois Saint-Martin) : l'installation pose problème dans la mesure où la localisation envisagée se situe dans une zone biotope préservée au titre de l'environnement. L'installation ne pourrait se faire que par dérogation à la réglementation qui ne peut être justifiée que par un intérêt public majeur. M. le Sous-Préfet a envoyé un courrier en ce sens à Île-de-France Nature et est en attente d'une réponse. M. le Président confirme que c'est un dossier particulièrement compliqué.

Mme Tortrat (CR Ile de France) suggère à M. le Président de prendre contact avec Olivier Blond, Vice-président de IDF Nature, qui est également à la Commission Environnement de la Région. M. le Président communiquera le courrier envoyé à Mme Tortrat.

- Bilan des mesures des capteurs de bruit (BRUITPARIF)

M. Sineau (BRUITPARIF) présente les résultats des mesures effectuées par les 3 stations permanentes (Emerainville, Croissy-Beaubourg, Noisy-le-Grand) et lors de la campagne temporaire de mesures à Collégien.

Au cours de la présentation, M. Sineau aborde successivement les points suivants :

- Rappels des notions déjà explicitées lors des présentations antérieures : les indicateurs utilisés, les valeurs de référence (*cf pages 4 à 6 du document de présentation*).

- Présentation des évolutions faites dans l'exploitation des données : filtrage des avions commerciaux des grandes lignes, prise en compte des niveaux de bruit selon les configurations (Est/Ouest), distribution par plage plus réduite de 3 dB pour mieux s'adapter à la classification Calipso (*cf page 8*).

- Présentation des principaux résultats de la station d'Emerainville (*cf pages 9 à 11*).

- Présentation des résultats de la campagne de mesures temporaires à Collégien (*cf pages de 18 à 22*).

- Enfin, M. Sineau souligne les principales conclusions de l'ensemble des mesures réalisées :

. Les niveaux de bruit aérien en Lden (indicateur énergétique) sont compris entre 45,2 et 48 dBA sur l'ensemble des sites.

. Le nombre de journées en dépassement de la valeur limite recommandée par l'OMS (45 dBA) est plutôt en diminution entre 2022 et 2024.

. Tous les sites sont plus impactés par le bruit aérien en configuration ouest qu'en configuration est, à l'exception de Collégien où c'est l'inverse.

. On observe une légère tendance à la baisse des niveaux moyens de bruit aérien entre 2023 et 2024 de -0,3 dBA à -1 dBA.

. Une relative stabilité du nombre total de survols aériens détectés entre 2023 et 2024.

. Une légère tendance à la baisse du bruit moyen au survol (mesuré en LAm_{ax}) entre 2023 et 2024.

- Point sur l'évolution de la charte du 22 juillet 2022

Mme Chimot (sous-préfecture de Torcy) détaille les modifications qui ont été apportées par le comité de suivi de la charte à l'article 4 de l'annexe de la charte du 22 juillet 2022 portant sur les plages de tranquillité en tour de piste.

- A été ajouté l'alinéa : « *Tous les jours avant 9h00 et après 21h00, les tours de piste sont interdits pour tous les aéronefs à motorisation thermique* » (entre le 1^{er} avril et le 30 septembre).

- Par ailleurs ont été apportées à l'alinéa suivant les précisions ci-après : « *... seuls sont autorisés les tours de piste des avions classés CALIPSO A+, A et B, les avions électriques, les vols locaux de plus de 45 minutes ainsi que les mouvements de voyage* », étant précisé que les horaires pendant les samedis, dimanches et jours fériés restent inchangés.

Les modifications apportées ont été signées par tous les membres du comité de suivi le 9 décembre 2024.

Bilan des plaintes

Evolution du classement Calipso

M. Bouniol (DSAC Nord) rappelle que Calipso est un dispositif mis au point par la DGAC et destiné à objectiver les discussions entre usagers et riverains, en particulier pour les tours de piste.

Les avions sont classés désormais en 5 catégories (A+, A, B, C, D), A+ étant les plus silencieux et D les plus bruyants.

Le bilan des aéronefs classés Calipso à fin octobre 2024 est le suivant : Il y a désormais 75 avions classés Calipso : 7 A+, 12 A, 19 B, 32 C et 5 D.

Sur une flotte d'aéroclubs qui représente une petite centaine de machines, il reste donc environ 25 avions non classés dont beaucoup d'avions de voyage qui font très peu de tours de piste.

Les signalements

M. Bouniol (DSAC Nord) indique que les signalements reçus par la DGAC pour l'année 2023 ont été encore nombreux (1 449), sachant toutefois que 1 027 signalements sur Collégien sont vraisemblablement à décorrélérer de ce total car provenant seulement de deux personnes.

→ Questions et observations

• *Mme Tortrat (CR IDF) observe que, depuis 2022, le nombre d'avions classés est passé de 59 à 75 et surtout qu'il y a 3 avions classés D de plus, avions qui font le plus de bruit.*

M. Bouniol (DSAC Nord) tient à souligner qu'il ne s'agit pas d'avions nouveaux qui se sont ajoutés mais tout simplement d'avions de la plateforme qui sont devenus classés. Et le classement permet de faire entrer les avions dans un processus de réduction du bruit. Une grosse partie des avions classés C vont précisément, grâce à leur équipement en silencieux, passer dans la catégorie B.

- *Les avions non encore classés :*

M. le Président demande s'il reste encore des avions non classés qui volent régulièrement.

M. Rieu (GALE) indique qu'il en reste effectivement. Ces avions non classés qui volent régulièrement étaient enregistrés à une campagne de classification de la DGAC pour obtenir leur classement, campagne qui a été annulée à cause de la météo exécrable. Cette campagne de classification a été reportée à l'année prochaine (en 2025). Sinon les autres avions non classés sont des avions de particuliers qui sortent très peu et font des vols de voyage.

M. le Président insiste auprès de la DGAC pour que cette campagne ait lieu le plus rapidement possible. La DGAC prend note de cette demande.

- *L'avion électrique : L'avion électrique est-il toujours d'actualité ? (Mme Audibert – ADSEP)*

M. Delatte (Groupe ADP) confirme que l'avion électrique, qui était utilisé à Lognes pendant trois ans par un aéroclub, n'est plus présent. Pour autant, le projet d'utilisation de l'avion électrique pour la formation n'est pas abandonné.

Deux axes de réflexion sont en cours :

Des discussions ont lieu entre les clubs, ADP et Green Aerolease, un loueur d'aéronefs décarbonés, pour tenter de trouver un modèle économique viable.

Par ailleurs, techniquement, les constructeurs poursuivent leur travail pour mettre au point des batteries plus capacitaires autorisant une plus grande autonomie. Une société française (Aura Aero) vient de réaliser le premier vol d'un avion électrique (l'Integral-E) ayant une autonomie d'un peu plus d'une heure.

M. Kaddouch (Groupe ADP) signale qu'ADP commence à mailler les terrains d'Ile-de-France avec des bornes de recharge. Un partenariat a été conclu avec Total sur la partie Ouest (Etampes, Toussus, Pontoise) et un projet est en cours sur la partie Est (Lognes, Meaux, Coulommiers) avec en particulier l'installation de bornes de recharge à Lognes.

Questions diverses

- *Le projet de renouvellement des baux : où en est-on ? (M. Levron – VNEM)*

M. Delatte (Groupe ADP) indique que les nouveaux baux qui devaient être opérationnels en 2024 ont été décalés à 2025 du fait d'une problématique fiscale qui est venue interférer avec le projet.

Mais ce report a permis d'approfondir le sujet, d'avancer sur les conditions indispensables au renouvellement des baux (Calipso, modernisation des flottes, etc.) et les aéroclubs ont pu d'ores et déjà se projeter et entamer la modernisation de leur flotte.

Autrefois les abattements de loyer étaient sans contrepartie. Ce ne sera plus le cas puisqu'ils seront conditionnés aux engagements des aéroclubs sur deux axes :

- La modernisation des flottes, la maîtrise des nuisances sonores et la prise en compte des enjeux environnementaux dans la formation des pilotes.

- L'ouverture des aéroclubs sur le territoire en accueillant les riverains, les jeunes, en participant à des actions et à des animations pour mieux faire connaître les métiers de l'aéronautique.

• Mme Loume (ARALE) demande s'il serait possible de communiquer aux membres de la CCE la liste des 27 avions qui seront équipés de silencieux.

M. Delatte (Groupe ADP) précise que le document détaillant les 27 avions concernés (liste avec indication du type avion, de l'aéroclub concerné, gains acoustiques attendus) sera joint au compte rendu après élimination de la référence à l'immatriculation des aéronefs.

*
**

L'ordre du jour étant épuisé, et sans autre question ou observation de la Commission, M. le Président lève la séance après avoir remercié l'ensemble des participants.

(La séance est levée à 10 heures 50)

Le sous-préfet de Torcy

François-Claude PLAISANT